

**FORMULAIRE HABILITATION POUR LE CONTRÔLE DES PASSES  
SANITAIRES**

***VU** la Loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,*

***VU** le Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié par le décret 2021-1059 du 7 août 2021, et en particulier son article 2-3,*

***VU** les annonces du Premier ministre en date du 20 janvier 2022*

***VU** l'arrêté de la Présidente du 21 janvier 2022 précisant les consignes sanitaires dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 à compter du 24 janvier 2022*

Madame/Monsieur .....  
directeur/responsable de .....  
agissant par délégation de Madame Carine BERNAULT, Présidente de Nantes Université,

Habite.....(nom/p  
rénom), en sa qualité de ..... , à  
contrôler la détention du passe sanitaire lors d'évènements ou de manifestations scientifiques,  
culturels, sportifs et associatifs organisés par Nantes Université dont l'accès est soumis à la  
présentation du passe vaccinal/sanitaire.

**La personne habilitée déclare être dûment informée des consignes qui entourent le contrôle des passes vaccinaux et sanitaires.** A ce titre, la personne habilitée :

- Est autorisée à télécharger sur son smartphone professionnel l'application « TousAntiCovidVerif » (ou son smartphone personnel le cas échéant)
- Ne doit utiliser cette application que dans le cadre de ce contrôle
- Aura accès aux nom, prénom et date de naissance de la personne contrôlée, et devra faire preuve de discrétion professionnelle à l'égard de ces informations
- N'est pas autorisée à conserver de trace de ce contrôle ou à demander de justificatif supplémentaire
- Doit refuser l'entrée à toute personne dont il n'a pu vérifier la validité du passe vaccinal/sanitaire
- Doit remonter toute difficulté ou cas litigieux à sa hiérarchie
- Peut communiquer l'adresse [dpo@univ-nantes.fr](mailto:dpo@univ-nantes.fr) à un participant demandant des précisions sur le traitement de ses données personnelles

La personne habilitée a reconnu consentir à cette tâche et au respect des consignes qui s'y rattachent.

Fait à Nantes, le .....

Signature

Signature

### **CONSIGNES**

*(annexées au formulaire d'habilitation)*

Le contrôle d'un passe vaccinal/sanitaire consiste en la présentation numérique ou papier d'une preuve sanitaire qui peut être :

- Soit le résultat d'un test RT-PCR, d'un test antigénique ou d'un autotest réalisé sous la supervision d'un des professionnels de santé, ne concluant pas à une contamination par la covid-19 et de moins de 72h,
- Soit d'un justificatif de statut vaccinal concernant la covid-19 attestant d'un schéma vaccinal complet de l'un des vaccins contre la covid-19,
- Soit d'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19, délivré sur présentation d'un document mentionnant un résultat positif à un examen de dépistage RT-PCR ou à un test antigénique réalisé plus de onze jours et moins de six mois auparavant et valable 6 mois à compter de l'examen ou du test,
- Soit un certificat de contre-indication médicale à la vaccination remise par un médecin.

Sous sa forme numérique, le passe vaccinal/sanitaire prend la forme :

- soit d'un code barre de type « 2D DOC » (format français – avant juillet 2021)



- soit d'un code barre de type QR Code (format européen – à partir de juillet 2021)

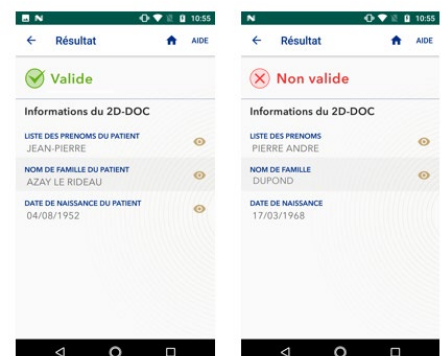


Le code doit être scanné avec l'application « TousAntiCovidVerif » disponible sur Android et Iphone. Cette application a un niveau de lecture minimum contenant les informations « pass valide/invalid » et « nom, prénom » « date de naissance », sans divulguer davantage d'informations de santé.

Pour  
code



scanner le code, lancer l'application, et cliquer sur "Scanner le 2D DOC ou QR-Code" :



Le résultat est ensuite présenté sous 2 types : valide et non valide

Sous forme papier, le passe vaccinal/sanitaire se compose d'un document justifiant de la ou des date(s) d'injection. Le code est à scanner comme pour la version numérique. Lorsque le document présenté comprend 2 codes, c'est celui figurant en haut à gauche de la feuille qu'il faut scanner (code 2D DOC correspondant au passe sanitaire français ou QR CODE correspondant au passe sanitaire UE).

Seules les personnes pour lesquelles le résultat est valide peuvent prendre part à la manifestation.

### **Recommandations :**

- Résultats : Vérifier visuellement si la personne semble correspondre aux indications figurant sur l'écran (genre, tranche d'âge). En effet, il est aisé réaliser des captures d'écran de QR Code et donc de se faire passer pour quelqu'un d'autre.
- Batterie : L'utilisation de l'appareil photo du smartphone est très énergivore. Penser à disposer d'un chargeur ou d'une batterie (powerbank).
- Environnement : Afin de permettre une prise de photo rapide des codes, réaliser le contrôle du passe sanitaire dans une zone bien éclairée.